



Assemblée générale

Distr. générale
14 juin 2021
Français
Original : anglais

Conseil des droits de l'homme
Trentième session extraordinaire
27 mai 2021

Lettre datée du 19 mai 2021, adressée au Président du Conseil des droits de l'homme par le Représentant permanent de l'Égypte auprès de l'Office des Nations Unies à Genève

Je vous écris en ma qualité de Président de la section de Genève du Groupe des États arabes.

Alors qu'Israël persiste à appliquer la tactique de la terre brûlée en Palestine occupée, le Groupe arabe est contraint d'en appeler à l'humanité et à l'esprit de responsabilité et de demander une action internationale urgente pour faire cesser cette offensive militaire criminelle et protéger le peuple palestinien, qui est depuis trop longtemps victime de l'occupation illégale.

La Puissance occupante continue d'intensifier ses bombardements sur la bande de Gaza assiégée et a déclenché une vague meurtrière à travers la Cisjordanie, y compris à Jérusalem-Est, encourageant les milices de colons parrainées par l'État à mener des attaques terroristes qui ont fait des dizaines de morts et de blessés et provoqué des destructions massives. Une fois encore, le monde est témoin de crimes contre l'humanité qu'il s'est pourtant engagé il y a longtemps à ne plus jamais laisser s'abattre sur des civils innocents.

Tous ces événements se déroulent au moment où, une fois encore, le peuple palestinien commémore le sombre anniversaire de la *Nakba*, la catastrophe qu'il endure depuis 1947-1948, sans cesse brutalisé, dépossédé et déraciné de sa patrie, sans entrevoir de fin à cette injustice historique.

Depuis le lundi 10 mai et les offensives militaires sur Gaza, Israël a tué 200 Palestiniens, dont 58 enfants et 34 femmes, et fait plus de 1 300 blessés, dont beaucoup sont dans un état grave. Les familles continuent d'être décimées ; c'est ainsi, par exemple, que 10 membres d'une famille ont été tués par une frappe aérienne israélienne sur le camp de réfugiés d'Al-Shati, et le seul survivant de ce massacre est un bébé de 2 mois, blessé et orphelin de toute sa famille.

Il y a quelques jours à peine, ces personnes – enfants, femmes et hommes – étaient vivantes ; elles attendaient les célébrations de l'Eïd, résilientes, portées par leur espoir de jours meilleurs et plus justes qui ne sont jamais venus, puisqu'elles comptent aujourd'hui parmi la multitude de morts et de blessés restés à terre après l'attaque délibérée d'Israël contre des zones civiles, un crime de guerre commis sous les yeux du monde entier.

Le nombre de personnes déplacées par cette offensive israélienne continue également de grimper : il est actuellement estimé à plus de 40 000 civils. Une fois de plus, des Palestiniens traumatisés ont été contraints de s'abriter dans les écoles, les mosquées et même dans les hôpitaux de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), au beau milieu d'une pandémie, avec un accès limité à l'eau, à la nourriture et aux services de santé, tandis que les avions de guerre et les drones israéliens visant Gaza, appuyés à présent par les bombardements des chars et des canons, ont détruit des milliers de maisons, rasé des immeubles d'habitation entiers,



ainsi que des bâtiments commerciaux, y compris des bâtiments abritant des journalistes, et endommagé d'autres infrastructures civiles vitales.

Il n'existe aucun autre lieu où se réfugier à Gaza, qui est dépourvu d'abris antiaériens et où le blocus terrestre, aérien et maritime illégal imposé par Israël continue de tenir prisonnières 2 millions de personnes, dans un acte de punition collective de grande ampleur qui constitue un crime contre l'humanité.

Le 13 mai, pendant l'une des campagnes de bombardement les plus violentes menées par Israël, 160 avions de guerre israéliens ont tiré 450 missiles en seulement 40 minutes. Cela représente une moyenne de 11 frappes aériennes par minute, dirigées intentionnellement contre une zone civile, dont les maisons et les quartiers sont réduits à des amas de ruines, où des familles entières sont ensevelies sous des bâtiments écroulés et en feu, et qui est envahie par l'odeur de mort qui se dégage des corps carbonisés et mutilés. Le 15 mai, le bâtiment El Jala, qui abritait plusieurs médias et groupes de presse, dont Associated Press et Al-Jazeera, s'est effondré sous les bombes. L'immeuble abritait également plusieurs fournisseurs d'accès à Internet et des appartements privés. Ce crime de guerre est une nouvelle tentative menée par la Puissance occupante pour faire taire les médias internationaux, cacher au monde la vérité et les faits : le massacre génocidaire de civils, dont des dizaines d'enfants, la destruction massive de structures civiles, et la barbarie généralisée d'un régime de colonisation et d'apartheid.

À ce terrifiant assaut contre la liberté de la presse s'ajoute la censure choquante exercée par Facebook, Instagram et Twitter sur les contenus qui visent à faire connaître les violations des droits humains des Palestiniens, au mépris des normes internationales relatives à la liberté d'expression. La politisation manifeste de ces plateformes a compromis l'accès aux messages transmis par les Palestiniens sur le terrain, ainsi que par les journalistes et les défenseurs des droits de l'homme et du droit international du monde entier, qui tentaient d'attirer l'attention sur les violences perpétrées par Israël dans le Territoire palestinien occupé, y compris à Jérusalem-Est, et contre les Palestiniens citoyens d'Israël. La communauté internationale et tous ceux qui défendent la liberté d'expression doivent exiger de façon nette que Facebook, qui détient aussi Instagram, et Twitter cessent immédiatement de censurer les contenus qui visent à attirer l'attention sur les violations du droit international et des droits humains des Palestiniens, rétablissent les messages et les comptes concernés, et fournissent une explication claire et publique des raisons pour lesquelles le contenu a été supprimé, y compris des pressions politiques exercées. Ces entreprises doivent être tenues responsables au regard des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

Comment peut-on défendre les atrocités ? Comment peut-on justifier les crimes de guerre d'Israël ? Et pourtant, Israël, Puissance occupante, n'est pas tenu aux mêmes obligations que les autres pays du monde.

En Cisjordanie occupée, les forces d'occupation israéliennes ont utilisé des balles réelles et d'autres moyens létaux pour charger les manifestants qui protestaient contre l'agression de Gaza, la menace imminente d'expulsion forcée des Palestiniens de leurs maisons de Jérusalem-Est occupée et les attaques et provocations israéliennes contre la mosquée Al-Aqsa/le Haram-el-Charif, tuant au total 21 Palestiniens, dont 11 pour la seule journée du 14 mai. Dans un va-et-vient incessant, les ambulances et les médecins du Croissant-Rouge palestinien ont transporté plus de 500 Palestiniens blessés par des tirs à balles réelles, des balles d'acier recouvertes de caoutchouc, des grenades offensives, des gaz lacrymogènes et des bombes assourdissantes, ainsi que par des attaques physiques directes de la part des forces d'occupation israéliennes, y compris contre des médecins, tout cela en violation grave du droit humanitaire international.

Les Palestiniens continuent également d'être la cible d'agressions terroristes racistes perpétrées sous l'entière protection des forces israéliennes par des extrémistes israéliens, qui savent pouvoir échapper à toute sanction et se vantent de l'impunité dont Israël les assure depuis longtemps en ce qui concerne les Palestiniens. En ce moment même, des colons israéliens sont en train de saccager le quartier de Silwan, dans Jérusalem-Est occupée, menaçant et agressant des familles palestiniennes.

Que ce soit en Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, ou dans la bande de Gaza assiégée, le recours excessif et injustifié à la force létale dresse un tableau saisissant du mépris d'Israël pour la vie des Palestiniens. Ces actes sont injustifiables et indéfendables, inhumains et illégaux, et font tous partie d'une politique systématique, délibérément conçue pour créer un environnement coercitif par la violence, la répression et la peur. De tels actes scélérats de la part d'Israël, Puissance occupante, de ses forces d'occupation et de ses colons équivalent à des crimes de guerre, et les auteurs de ces actes de terreur, de meurtre et de destruction gratuits et délibérés doivent en répondre selon la loi, appliquée dans toute sa rigueur.

Dans le même temps, des agressions racistes violentes continuent d'être commises par des groupes d'extrémistes israéliens contre des Palestiniens citoyens d'Israël, exacerbant encore ce cycle de violence. À cet égard, la Haute-Commissaire des Nations Unies aux droits de l'homme s'est inquiétée, entre autres choses, du fait « que la police israélienne n'est pas intervenue lorsque des Palestiniens citoyens d'Israël étaient attaqués avec violence, et que les médias sociaux sont utilisés par des groupes d'extrême droite pour inciter les gens à se munir "d'armes, de couteaux, de matraques, de coups-de-poing américains" à utiliser contre les Palestiniens de nationalité israélienne ». Les comptes rendus sur ces agressions préoccupantes ont également mis en lumière la force excessive et discriminatoire employée par la police contre les Palestiniens de nationalité israélienne, et des centaines de Palestiniens ont été détenus. À cet égard, la Haute-Commissaire a rappelé au Gouvernement israélien « le devoir qui est le sien de protéger tous ses habitants et ses citoyens sans discrimination fondée sur la notion de "nation", l'origine religieuse ou ethnique, et de garantir l'égalité de traitement devant la loi ».

Malheureusement, les responsables politiques israéliens continuent d'encourager les éléments extrémistes par des discours incendiaires et d'autres formes d'incitation, qui attisent les actes de violence contre les Palestiniens. La brutalité des attaques menées par les colons israéliens extrémistes armés contre des Palestiniens dans toute la Cisjordanie occupée, y compris à Jérusalem-Est, est une preuve supplémentaire de la violence que suscitent ces discours de haine irréfléchis et provocateurs. Des vidéos tournées à Cheikh Jarrah montrent des colons israéliens armés qui tirent sur des Palestiniens et pénètrent dans leurs maisons. Il ne fait aucun doute que l'intensification de ces agressions fait partie intégrante de la campagne de déplacement forcé menée par Israël à Cheikh Jarrah, qui rappelle les actes de terreur et les violences des milices sionistes auxquels des centaines de milliers de Palestiniens ont cherché à échapper en fuyant leur foyer pendant la *Nakba*, cette grave injustice qui perdure à ce jour.

La communauté internationale est le témoin direct de ce qu'il advient après des décennies d'obstruction faite à l'obligation de rendre des comptes pour des violations aussi flagrantes du droit international et des résolutions des Nations Unies. Rien ne peut excuser ni le silence ni l'immobilisme persistants face aux agressions et aux crimes d'Israël. Alors que le nombre de civils innocents tués, blessés et traumatisés augmente d'heure en heure et que, partout dans le monde, les peuples se rassemblent pour protester et manifester leur solidarité en demandant que des mesures soient prises pour mettre fin à ce carnage et en réclamant la liberté et la justice pour le peuple palestinien, il est honteux de constater que la communauté internationale n'a encore rien entrepris pour respecter ses obligations légales et faire appliquer la loi.

On est en droit de se demander comment Israël a pu agir au mépris total du droit international pendant aussi longtemps, sans que cela porte à conséquence. De toute évidence, Israël a été plus qu'enhardi par ce silence, qui n'a fait que l'encourager à commettre des crimes barbares et des violations des droits de l'homme qui n'ont pas leur place au XXI^e siècle.

Les arguments qui renvoient les « deux camps » dos à dos sont injustes et inacceptables. Le peuple palestinien supporte les crimes de cette occupation depuis cinquante-quatre ans, en pure perte. Lorsqu'il se tait et se contient, subissant en silence la brutalité de l'occupation israélienne, le monde détourne le regard. Mais lorsqu'il se soulève contre cette occupation inhumaine, on le chapitre, en particulier avec des sermons sur le « droit d'Israël à se défendre », un discours complètement détaché du contexte et des causes

profondes de cette crise et complètement détaché du droit international, qui ne refuse pas la protection à la population occupée mais, au contraire, la garantit.

Il est absurde et immoral d'attendre d'une population occupée sans défense qu'elle accepte les agressions répétées de son occupant, tout en excusant les transgressions de cet occupant et en plaçant sa sécurité au-dessus de la sécurité humaine fondamentale. De tels arguments et la politique du deux poids deux mesures jettent l'opprobre sur ceux qui prétendent respecter le droit international et les droits de l'homme et attacher de la valeur à la vie humaine.

La question de la Palestine est le point le plus ancien de l'ordre du jour de l'Organisation des Nations Unies. Celle-ci doit surmonter sa paralysie et agir pour mettre fin non seulement aux symptômes de cette injustice, dont nous sommes aujourd'hui les douloureux témoins, mais aussi à ses causes profondes : la déposssession massive, cinquante-quatre années d'occupation, l'apartheid et la persécution du peuple palestinien par Israël, Puissance occupante.

Il est urgent d'agir pour protéger et sauver des vies humaines, toujours menacées à l'heure où Israël poursuit son offensive sauvage contre des enfants, des femmes et des hommes sans défense, et pour préserver les chances d'un avenir de paix et de sécurité. Nous vous exhortons à agir dès à présent, avec humanité, responsabilité et fermeté, à prendre les mesures effectives et à demander aux États Membres de prendre des mesures juridiques et des sanctions, pour mettre fin à cette grave injustice.

Il n'y a pas de paix ni de stabilité sans la création d'un État palestinien indépendant avec Jérusalem-Est pour capitale, conformément aux principes internationaux approuvés, y compris ceux consacrés par les résolutions pertinentes des Nations Unies et l'Initiative de paix arabe de 2002.

Le Groupe arabe vous serait reconnaissant de bien vouloir prendre les dispositions nécessaires pour que le texte de la présente lettre soit distribué aux États membres du Conseil des droits de l'homme afin qu'ils puissent l'examiner sans délai, et qu'il soit également distribué comme document de la trentième session extraordinaire du Conseil.

Ambassadeur et Représentant permanent de l'Égypte
auprès de l'Office des Nations Unies à Genève,
Président de la section de Genève du Groupe des États arabes
(*Signé*) Ahmed Ihab **Gamaleldin**